Examen chymique du Remède Antivenerien de M. Mittié Docteur-Regent de la Faculté de Médecine de Paris.

par M. Crohavé, Apothicaire de Monseigr. Comte D'Artois, Syndic des Apothicaires du Roy & de la famille Royalle.

ACADÉMIE ... MÉDECINE ... ROYALE

Il m'a été remis, le 10 Avril 1784, par Monsieur Ninin, Médecin Inspecteur des hopitaux Militaires, &c. commissaire chargé par le Gouvernement pour suivre les effets du remède de M. Mittié, administré aux malades du depot de Saint Denis, une demie bouteille de liqueur qu'il m'a assuré être le meme remède que M. Mittié faisoit prendre aux dits Malades.

Cette liqueur examinée a la vue, a la couleur et la fluidité d'une decoction ou tisanne trouble, mal faite, ou préparée sans soin, et elle depose un sediment considerable.

Exposée a une temperature de 15 a 16 degrés, il s'en échappe une quantité considerable de bules d'air, et elle éprouve un mouvement continuel semblable a celui qu'éprouvent les sucs mal fermentés, tels que le cidre, le poiré, la Bierre, &c. dans cet etat on y réconnoît, a l'odeur, le senné, les racines de Gentiane, d'iris nostras, le Miel, &c. qui entrent dans la composition du sirop de pommes, & de Mercurialle ou de longue-vie, préparés, a la verité, sans sucs de Bourrache n'y de Buglosse.

Comme j'ai appris, autrefois, de feu M.M. Rouelle & Lacassagne, mes confreres, qui furent chargés en 1771 de faire l'analyse du meme remède, que M. Mittié administrait alors a l'hopital des Gardes françoises, qu'ils n'y avoit point trouvé de Mercure; me rappellant aussi les anciennes liaisons de M. Mittié avec Velnos, qui pretendoit guérir avec un sirop végétal éguisé avec les produits de la decomposition du Bezoard Oriental; j'ai pensé que je devois porter d'abord mon attention a developper et recueillir les principes volatils acres, qui pourroient être contenus dans ce remède. le Mercure, qu'elle que soit sa combinaison, tant qu'il est étendu dans les fluides, étant constamment fixe.

Pour y parvenir, ~~...~~ je retirai par la distillation de la demie bouteille de remède, six onces de liqueur claire, limpide, n'ayant presque pas plus d'odeur, n'y de saveur que de l'eau commune distillée.

Le résidu extractif examiné par les moyens connus, ne m'a donné aucun indice de la presence du mercure.

Ce residu déseché pesoit deux onces et demie.

Mis dans l'esprit de vin, il si est dissout, a la reserve de trois gros qui sont un vray extrait Gommeux noir et presque sans saveur, tous les principes actifs & amers ayant passé en dissolution dans l'esprit de vin.

La Matière résineuse, obtenue après l'évaporation de l'esprit de vin, est dissoluble dans l'Eau, a la maniere du Gayac,

ARC 12 d. 68

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

du Kinkina, &c. c'est à dire qu'elle la rend trouble & laiteuse.

Je n'y ai point trouvé de sel quelconque, quoique j'y ai cherché en ménageant avec soin l'évaporation de l'esprit de Vin.

Il n'existe dans ce remède d'autres principes actifs que ceux qui ont été dissouts par l'esprit de vin, et ces principes ne sont point salins, n'y salins métalliques, ils sont absolument Résino-Extractifs.

Monsieur Louis, Inspecteur des hopitaux Militaires, &c. &c. aussy commissaire pour suivre les effets du remède de M. Mittié a Saint Denis, me remit le 24 avril 1784 une demie bouteille du dit remède pour en faire l'analyse.

Je l'ai soumis au meme examen & aux memes épreuves que le premier, et je n'y ai point trouvé (quoique plus trouble que le premier) aucun sel, n'y substance Métallique. Seulement l'odeur desagreable du senné m'a paru plus marquée.

Deseché, son extrait a pesé trois gros de plus que celui de la premiere, c'est a dire deux onces sept gros.

Enfin le 8 May, Monsieur Louis, m'a encore remis une bouteille de pinte, & une demie bouteille du meme remède, qu'il avoit rapporté du depot de St. Denis.

Je examiné celui de la Bouteille de pinte, il m'a paru n'être autre chose qu'une infusion de substances végétales particulièrement de senné, faite dans du cidre ou de la Bierre et de l'eau. Cette liqueur étoit dans une espece de fermentation continuelle.

Examinée comme les precedentes je n'y ai point trouvé de sel, n'y de sel Métallique. Raprochée a la consistance d'extrait solide, elle repand, pendant l'evaporation, l'odeur forte desagreable qui appartient au senné Melé avec le cidre ou la Bierre.

L'extrait pese trois onces deux gros.

Je fait desecher une pinte de cidre pour voir, par comparaison, si la quantité de son extrait repondroit a celle que m'a donné la pinte du remède. J'en ai eu trois onces et un gros.

Il resulte de ce qui precede

1° Que le remède de M. Mittié ne contient que des ~~[illegible]~~ substances résineuses, extractives & gommeuses, et quelques fois un peu de miel. 2° que ses extraits sont produits par des végétaux purgatifs. 3° que la quantité de ces extraits varie d'une bouteille a une autre. 4° que le remède ne contient aucun sel fixe, n'y volatil, n'y métallique. 5° Je conserve tous ces extraits avec une demie Bouteille du remède.

L'odeur

L'odeur des agréable que repend le remède
pendant l'évaporation, me rappelle le trait du
guérisseur dont parle Guy-patin, qui gagna, a paris
en peu de temps, un argent enorme a vendre du cidre
dans lequel il ~~m~~ avoit mis a fermenter du Sené qui
guérissoit, disoit-il, la lepre, la goutte, les maladies
vénériennes, &c. &c. il se sauva avec sa fortune
Lors que sa charlatanerie fut decouverte,

paris ce 21 May 1784 Croharé

ACADEMIE ... DE CHIRURGIE C ___ N ___

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

~~[illegible]~~ n.º 10.